

Biocovid

Le traitement de vos données à caractère personnel pour le suivi des tests de dépistage au COVID-19 et la délivrance du pass sanitaire

Dans le cadre de la lutte contre le virus responsable de la Covid 19, la direction de la santé met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé Biocovid.

Il a pour finalité d'identifier les personnes réalisant, auprès d'un professionnel de santé, un test de dépistage virologique à la covid 19, de collecter le résultat de ce test en vue de la génération et de la délivrance du pass sanitaire.

Il permet également la communication au Bureau de Veille Sanitaire (BVS) et à la plateforme COVID de la Direction de la Santé (DS) des informations relatives aux personnes dont les tests sont positifs, pour les besoins des enquêtes sanitaires (suivi des cas positifs et des cas contacts) et du suivi épidémiologique de l'épidémie de Covid 19.

Ce traitement est fondé sur les missions d'intérêt public de la Polynésie française de protection de la santé publique et de lutte contre la menace sanitaire liée à l'épidémie de covid 19 (article 6.1.e du règlement général pour la protection des données). Il est mis en œuvre conformément à l'arrêté 2190 CM du 29 Septembre 2021.

Vos données d'identité ainsi que vos données de tests sont collectées. Elles sont conservées 3 mois puis anonymisées. Si votre test se révèle positif, vos données seront conservées le temps de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid 19, dans un registre nominatif constitué conformément à l'arrêté n° 584 CM du 18 avril 2019 relatif à la transmission obligatoire de données individuelles à la direction de la santé. La fourniture de vos données est obligatoire pour la délivrance du passe sanitaire. Vos données sont stockées sur des serveurs certifiés HDS localisés en France.

Les personnels habilités de la Direction de la Santé (DS) et de l'Agence de Régulation de l'Action Sanitaire et Sociale, ainsi que les professionnels de santé et personnels des laboratoires d'analyse médicale auprès de qui vous réalisez vos tests sont destinataires de vos données. L'ensemble de ces personnes est soumis au secret professionnel.

Vous disposez, après justification de votre identité, des droits d'accès, de rectification, de limitation de vos données ainsi que du droit d'opposition au traitement de vos données pour des raisons tenant à votre situation particulière, dans les conditions prévues par la loi « informatique et libertés ». Ces droits peuvent être exercés en s'adressant à : **Direction de la santé** B.P. 611 – 98713 Papeete, Courriel : numerique@sante.gov.pf

Pour toute information complémentaire sur le traitement des données, la Déléguée à la Protection des Données (DPD) peut être contactée à **Déléguée à la Protection des Données** Service de l'informatique BP 4574, 98713 Papeete Courriel : dpo@informatique.gov.pf

La Commission nationale informatique et libertés (CNIL) peut être saisie si vous estimez que vos droits sur ses données ne sont pas respectés.

Pour plus d'information consultez le site internet de la direction de la santé